



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Boulogne, le 4 avril 2014

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE FIVA POUR VEHICULE D'EPOQUE DE PLUS DE 30 ANS

Modalités d'établissement

La carte d'identité FIVA ne peut être délivrée que si le véhicule a été « vu » par un commissaire technique FFVE agréé (1). Le réseau national de ces commissaires est recruté dans les clubs membres de notre Fédération.

Le propriétaire du véhicule, demandeur d'une carte d'identité FIVA, est responsable de mettre le véhicule à la disposition du/des commissaires et à régler éventuellement les frais encourus par ce/ces derniers en cas de déplacement conséquent.

La mission du/des commissaires est de s'assurer que le questionnaire de demande (4 pages) a été rempli avec exactitude et sincérité par le demandeur.

La FICHE SUIVEUSE est remplie par le(s) commissaire(s) en y mentionnant le **classement du véhicule (A/B/C/D/E-1/2/3/4)**.

Ensuite, la FICHE SUIVEUSE sera transmise éventuellement au club de la MARQUE du véhicule (s'il est membre FFVE), pour validation ou non du classement, et correction éventuelle.

L'ensemble du dossier est adressé à la F.F.V.E pour contrôle et validation.

Enfin le secrétariat de la F.F.V.E. délivre la carte d'identité.

(1) ou deux dans le cas d'un véhicule sensible (voir liste FIVA, site internet www.fiva.org)

Nota important : De trop nombreux dossiers sont refusés et renvoyés aux demandeurs car incomplets.

Il est demandé aux propriétaires de s'assurer avant envoi à la FFVE que leur dossier est complètement documenté et comporte bien toutes les pièces demandées.



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE INTERNATIONALE FIVA

Pour Véhicule d'Époque de plus de 30 ans d'âge

MARQUE

TYPE

ANNEE

N° CHASSIS

N° MOTEUR

N° IMMATRICULATION

PROPRIETAIRE

ADRESSE.....

.....

MAIL ☎

(1)NOM DU (DES) COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE(S) FFVE (Obligatoire).....

.....

(2)Nom de votre CLUB.....

Pour VISA (en bas de formulaire)

JOINDRE :

- 3 photos couleur sur **papier photo** prises de $\frac{3}{4}$ avant (**Le véhicule doit être seul sur la photo et son image s'inscrire en entier dans un rectangle de 9X12 cm**) avec la plaque d'immatriculation lisible.
- Photocopie de la carte grise
- Photo de la plaque du constructeur
- Questionnaire technique FIVA
- Fiche suiveuse
- Chèque à l'ordre de la F.F.V.E. (frais dossier international) de **150 €** (ou **100 €** si le demandeur est membre d'un **Club affilié FFVE**) Tarif unique pour les motos : **60 €**

NOTA :

Il est rappelé que toutes les glaces frontales d'une voiture doivent être en **verre de sécurité**.

De même, l'emploi de pneus pour usage agricole est formellement interdit. Les pneus lisses sont prohibés ainsi que les dimensions ne correspondant pas à la période du véhicule notamment pneus larges et « taille basse ».

Tout véhicule doté de la Carte d'Identité Internationale FIVA doit être en état correct de sécurité conformément aux exigences prévues à l'époque considérée.

Je certifie exactes les mentions ci-dessus concernant mon véhicule, et déclare qu'il satisfait aux prescriptions de sécurité.

Date et signature :

Visa du Club mentionné : (cachet et signature du Président).

(1) deux dans le cas d'un véhicule sensible (Liste FIVA)

(2) Tarif de 100€ si le Club du demandeur est affilié à la FFVE



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Annexe A du code technique de la FIVA

FEDERATION INTERNATIONALE DES VEHICULES ANCIENS (FIVA) DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE FIVA

En accord avec le code technique de la FIVA, ce formulaire doit être soumis à l'ANF (Autorité Nationale FIVA) du pays où le véhicule est actuellement immatriculé (si le véhicule n'est pas immatriculé à l'ANF du pays où le propriétaire habite légalement) avant qu'une carte d'identité FIVA ne puisse être délivrée (s'il n'y a pas d'ANF dans ce pays, la demande doit être envoyée à la FIVA). Si la demande est acceptée, l'ANF délivrera une carte d'identité FIVA valable 10 ans ou jusqu'à un prochain changement de propriétaire. La carte d'identité FIVA reste la propriété de la FIVA et doit être renvoyée à l'émetteur ou à la FIVA sur demande. La carte d'identité est destinée uniquement à l'identification. Elle n'est en aucun cas une garantie de l'authenticité du véhicule et ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou comme preuve de l'historique du véhicule.

CE FORMULAIRE DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE PAR LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE :

Marque Année de fabrication

Type/Modèle/Série

N° de série/Châssis/ N° de châssis.....

N° d'immatriculation Pays d'immatriculation

Type de carrosserie..... Année Nombre de sièges.....

Carrossier/ Constructeur (ou restaurateur)..... Couleur(s).....

Marque du moteur et N° Nombre de cylindres

Cylindrée (en cm3) Alésage/ course(en mm)..... /Puissance (BHP)/kW.....

Empattement Voies (avant/arrière) / Poids (kg).....

Dimensions : Longueur/ largeur /hauteur (m) / /

Dimensions des pneus (avant/ arrière)..... /

Si restauré/ reconstruit, quand et par qui.....

Bref historique du véhicule (si connu) - si nécessaire, continuer sur une feuille séparée

1. CHASSIS

(a) Comment le châssis est-il identifié et où ?.....

(b) Est-ce que le châssis est celui d'origine du véhicule ? oui non

(c) Si non, est-ce que le châssis est conforme aux spécifications d'origine ? oui non

(d) Si non, décrire les modifications :

2. ESSIEU AVANT/ FOURCHE/ SUSPENSION AVANT

(a) Est-ce que l'essieu avant/ la fourche/ la suspension avant sont ceux d'origine du véhicule oui non

(b) Si non, est-ce que l'essieu avant/ la fourche/ la suspension avant sont conformes aux spécifications d'origine du véhicule ? oui non

(c) Si non, décrire les modifications :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

3. ESSIEU ARRIERE/ FOURCHE/ SUSPENSION ARRIERE

- (a) Est-ce que l'essieu arrière / la fourche/ la suspension arrière sont ceux d'origine du véhicule ? oui non
- (b) Si non, est-ce que l'essieu arrière/ la fourche/ la suspension arrière sont conformes aux spécifications d'origine du véhicule ? oui non
- (c) Si non, décrire les modifications :
-

4. MOTEUR.

- (a) Est-ce que le moteur est celui d'origine du véhicule ? oui non
- (b) Si non, est-ce que le moteur est conforme aux spécifications d'origine ? oui non
- (c) Si non, décrire les modifications (décrire aussi celles apportées au système de refroidissement)
-

5. ALLUMAGE

- (a) Type (magnéto, bobine, etc.)
- (b) Est-ce que le système est conforme aux spécifications d'origine oui non
- (c) Si non, décrire les modifications :
-

6. CARBURATEUR/ SYSTEME D'INJECTION

- (a) Système : carburateur, injection, autre.....
- (b) Si carburateur : Marque type Nombre de carburateurs :
- (c) Est-ce que la marque, le type et le nombre sont conformes avec les spécifications d'origine ? oui non
- (d) Si non, décrire les modifications:.....
-

7. SYSTEME D'ALIMENTATION

- (a) Type (par gravité, mécanique, pompe électrique, etc.)
- (b) Est-ce que le système est conforme aux spécifications d'origine ? oui non
- (c) Si non, décrire les modifications :
-

8. BOITE DE VITESSE

- (a) Y a-t-il une boîte de vitesse ? oui non
- (b) La boîte à vitesse est -elle séparée du moteur ? oui non
- (c) Est-ce que la boîte de vitesse est celle d'origine du véhicule ? oui non
- (d) Si non, est-ce que la boîte de vitesse est conforme aux spécifications d'origine ? oui non
- (e) Si non, décrire les modifications:.....
-
- (f) Y a-t-il un overdrive ? oui non

9. TRANSMISSION (avant ou arrière)

- (a) Type : Courroie, chaîne, arbre, entraînement par friction :
- (b) Est-ce que le système de transmission est celui d'origine du véhicule ? oui non
- (c) Si non, est-ce que le système de transmission est conforme aux spécifications d'origine ? oui non
- (d) Si non, décrire les modifications :
-



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

10. FREINS

(a) Mode de fonctionnement avant / arrière (mécanique, à câbles, à tiges, hydraulique, etc.)
.....

(b) Est-ce que les freins sont conformes aux spécifications d'origine ?

oui non

(c) Si non, décrire les modifications :

11. DIRECTION (seulement pour les voitures et les motocycles avec deux roues avant)

(a) Est-ce que la direction est conforme aux spécifications d'origine ?

oui non

(b) Si non, décrire les modifications :

12. ROUES (JANTES)

(a) Dimensions et type (à talons, à jantes creuses etc.) Dim. avant : Dim. arrière :

(b) Est-ce que les roues sont conformes aux spécifications d'origine ?

oui non

(c) Si non, décrire les modifications :

13. PNEUMATIQUES

(a) Dimensions et type (à talons, à jantes creuses etc.) Dim. avant : Dim. arrière :

(b) Est-ce que les pneumatiques sont conformes aux spécifications d'origine ?

oui non

(c) Si non, décrire les modifications :

14. CARROSSERIE (Carrosserie pour les véhicules ou Side-car pour les motocycles)

(a) Type (deux places sports, conduite intérieure, coach, berline, coupé (utilisez l'appellation d'origine du constructeur).....
.....

(b) La carrosserie actuelle a été fabriquée par : (constructeur, carrossier, restaurateur, etc.).....
.....

(c) Année de construction : Numéro de série de la carrosserie/side-car :

(d) Est-ce que la carrosserie (ou side-car) est celle d'origine du véhicule ?

oui non

(e) Si non, est-ce que la carrosserie (ou side-car) est conforme aux spécifications d'origine ?

oui non

(f) Si non, décrire les modifications :

15. SELLERIE / INTERIEUR

(a) Est-ce que la sellerie est conforme aux spécifications d'origine ?

oui non

(b) Si non, décrire les modifications :

.....

.....



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

16. INSTRUMENTS/ACCESSOIRES

- (a) Est-ce que les instruments et les accessoires sont conformes aux spécifications d'origine ? oui non
- (b) Si non, décrire les modifications :
-

17. ECLAIRAGE

- (a) Système d'éclairage (électrique, acétylène, etc.).....
- (b) Est-ce que le système d'éclairage est conforme aux spécifications d'origine ? oui non
- (c) Si non, décrire les modifications ou les ajouts :
-

DECLARATION du PROPRIETAIRE

Je certifie sur l'honneur que les réponses données sont, à ma connaissance, justes et je m'engage à signaler, au club ou à la fédération qui délivre cette carte d'identité, toutes les futures modifications importantes apportées à ce véhicule.

Nom du propriétaire du véhicule.....

Adresse.....

.....

Tel. No : Fax :

Email :

Membre du ou des clubs

Lieu Date

Signature :

IMPORTANT ! Même si la réponse doit être "inconnu", "n'existe pas" ou "sans objet" il est nécessaire de répondre à chaque question.

Cette demande doit être accompagnée de trois photos couleurs identiques 10cmx15cm du véhicule dans son état actuel, l'image du véhicule devant s'inscrire en entier dans un rectangle de 9x12 cm.

Dans le cas d'une voiture, ce doit être une vue $\frac{3}{4}$ avant ($\frac{1}{2}$ de face, $\frac{1}{2}$ de côté).

S'il s'agit d'un motorcycle, une vue de côté de n'importe quel côté, devant un fond neutre.

Ce document sera soumis pour examen à un commissaire technique rattaché au club affilié à la FIVA auquel adhère le propriétaire du véhicule. Il pourra être envoyé à n'importe quelle autorité compétente pour pouvoir vérifier les informations qui y sont contenues.



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

NE PAS ECRIRE SOUS CETTE LIGNE - CADRE RESERVE à L'ANF

Nous, soussignés, déclarons avoir examinés les renseignements fournis par le demandeur et considérons que, dans la mesure de nos connaissances, le véhicule est correctement décrit et nous le mettons dans la catégorie suivante :
(suivant le code technique de la FIVA, section 3) :

Commentaires :

L'examen du véhicule a été mené à

(lieu).....

Date:/...../..... Examiné par (en lettres majuscules)

Signature :

Et par (en lettres majuscules)*

Signature :

L'ANF décide de une carte d'identité FIVA

N° de la Carte d'Identité FIVA

Signé: Date:/...../.....

Nom et titre du signataire (en lettres majuscules)

(* En cas de double inspection



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Carte d'Identité FIVA / FFVE - FICHE SUIVEUSE

Cette fiche doit parvenir au secrétariat de la FFVE agrafée au questionnaire renseigné et après examen du véhicule. Le cadre I doit être rempli et signé par le commissaire technique ayant examiné le véhicule en présence du demandeur (cadre I). Elle doit, dans un 2ème temps, être renseignée par le club de marques/spécialiste (cadre II) dans les 10 jours suivant la réception du dossier en provenance du secrétariat FFVE.

CADRE I - AVIS DU COMMISSAIRE TECHNIQUE (à remplir obligatoirement avant envoi à la FFVE) Nous soussigné, déclarons avoir examiné le véhicule, les détails fournis par le demandeur et à notre connaissance, considérons le véhicule correctement décrit. Nous proposons en conséquence le classement suivant : (1)

MARQUE

DATATION

TYPE

A (Standard) B (Modifié à l'époque) C (Reproductions et Répliques)

D (Modifié après la période de production) E (Exception (modifié))

GROUPE

1 (Original) 2 (Authentique) 3 (Restauré) 4 (Reconstruit)

Commentaires

Nom et qualité du signataire

Club affilié sous le N°

à le, Signature

CADRE II - AVIS DU CLUB/SPECIALISTE DE MARQUE * (la fiche lui sera adressée par la FFVE) - (remplir avant retour à la FFVE)

A l'examen du questionnaire, de l'avis ci-dessus et de l'information en notre possession, nous proposons :

☞ **1 : le classement suivant :**

MARQUE

DATATION

TYPE

A (Standard) B (Modifié à l'époque) C (Reproductions et Répliques)

D (Modifié après la période de production) E (Exception (modifié))

GROUPE

1 (Original) 2 (Authentique) 3 (Restauré) 4 (Reconstruit)

☞ **2 - de différer le dossier pour information supplémentaire**

Commentaires (dans le cas 1 et/ou 2):

Nom et qualité du signataire

Club affilié sous le N°

à le, Signature

* Il s'agit d'un deuxième avis indépendant du premier